



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 9 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 79
Présents : 65
Votants : 0

DATE :

- De convocation : 2 mars 2022
- De l'affichage : 10 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf mars à 19h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne communautaire de Saint Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

BIDOT Jacky	TEYSSIER Louis	HAREL Anne	LEMOUTON Yves
BOURDIN Jean-Dominique	DOYERE Joël	DEFOY Marine	DELIVERT Florent
BINET Jean-René	COURT Serge	LAURENT David	BOUDIER Régis
LEFRANC Daniel	SALVI Martial	BELLAIL Rémi	LEDOUX Dany
LECONTE Valérie	LEMESLE Jean	VINCENT Patricia	HENNEQUIN Claude
HEWERTSON Sophie	GUILLOTTE Hubert	LESAULNIER Jean-Louis	BOSCHER Bernard
VAUGEOIS Philippe	LEMIERE Michel	MACÉ Richard	PERRODIN Jean-Pierre
FOURNIER Delphine	JARDIN Rodolphe	BELLE Jean-Pierre	HUREL Grégory
HELAINÉ Daniel	LEFEVRE Claude	LEMOINE Sylvie	GIGAN Aurélie
LAINÉ Pauline	MOREL Jacques	AGNES Hervé	HUET Laurent
GALBADON Grégory	OUTREQUIN Patrick	LARBI Sonia	RIHOUEY Hubert
VILQUIN Franck	GRANDIN Sébastien	RAULT Jean-Benoît	D'ANTERROCHES Philippe
de la HOUGUE Catherine	LANGLOIS Pascal	LAUNAY Bruno	DURAND Benoît
GUILLE Hervé	DELAFOSSÉ Nadège	MARIE Jacques	JOUANNE Marc
VOISIN Michel	GAUNELLE Mireille	QUESNEL Bruno	
ROUXEL David	CLEMENT Corinne	FAUTRAT Aurélie	
ALEXANDRE Gisèle	MASSON Jean-Michel	ROBIOLLE Hubert	

ABSENTS EXCUSES :

Pierre-Henri DEBRAY (pouvoir à David ROUXEL), Etienne SAVARY (pouvoir à Mireille GAUNELLE), Elodie BOURSIN (pouvoir à Corinne CLEMENT), Didier LEFEVRE (pouvoir à Delphine FOURNIER), Jean-Claude HEURTAUX (pouvoir à Michel VOISIN), Béatrice GOSSELIN (pouvoir à David LAURENT)

ABSENTS :

Pierre VOGT, Nicolas PIGASSE, Claude BOSQUET, Jean-Pierre LEGOUBEY, Justine LEBOUTEILLER, Guy JOUANNO, Eric DE LAFORCADE, Emmanuelle BOUILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Aurélie GIGAN désignée conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour

N°1 - Débat d'orientations budgétaires.....3

Approbation du procès verbal du 23 février 2022

L'approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 23 février 2022 est remise à l'ordre du jour du conseil communautaire du 23 mars 2022.

N°1 - Débat d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires, joint à la présente, est présenté au conseil de communauté qui est invité à en débattre.

Il est proposé au Conseil de donner quitus à monsieur le président de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le président propose un moment de recueillement en signe de soutien au peuple ukrainien.

Monsieur le président, accompagné de messieurs VILQUIN, BOURDIN et HELAINE présente le rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur RAULT souhaite préciser que la suppression de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences principales. Les taux qui ont été modifiés s'appliquent pleinement pour les résidences secondaires. Monsieur le président indique, qu'au vu des éléments fournis par la DDFIP, les dégrèvements s'appliquent sur l'ensemble de la taxe d'habitation, y compris la part sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Madame GIGAN demande si ce problème de dotation a été constaté sur les autres EPCI. Monsieur VILQUIN indique que cette demande a été mise dans les mains du préfet qui devait regarder ce qu'il en était sur des EPCI équivalents. Monsieur le président indique que beaucoup d'EPCI ont des CAF nettes difficiles sur l'exercice 2022.

Monsieur GRANDIN indique que les EPCI voisins n'ont pas voté d'augmentation de taux en 2018 car les règles étaient connues dès cette date. Monsieur VILQUIN rappelle que si les taux n'avaient pas été augmentés, les recettes aujourd'hui nous ne les aurions pas. L'augmentation des taux a aussi concerné les taxes foncières pour lesquelles nous conservons aujourd'hui les recettes. Dès 2019, nous avons alerté la DDFIP au vu de la loi de finances 2020. Monsieur le président rappelle que le président Macron avait annoncé la suppression de la TH dans son programme, mais cette réforme n'a été mise en place qu'à l'automne 2018. A cette date, nous avons déjà augmenté nos taux. Par ailleurs, d'autres EPCI sont concernés puisqu'à l'automne dernier un amendement a été voté qui permet de neutraliser l'effet de cette réforme lorsque l'ensemble des communes ont diminué leurs taux dans les mêmes proportions. Les services de l'Etat nous ont indiqué que cet amendement n'était pas applicable puisque toutes les communes n'avaient pas baissé leur fiscalité. Aujourd'hui, les communes qui ont baissé leur fiscalité TH en 2018 ont bénéficié d'une compensation de la TH sur la base du produit 2017.

Monsieur le président indique en avoir parlé aux parlementaires, aux ministres qui sont venus sur le territoire. Face à l'absence de réaction, monsieur le président indique avoir écrit au président de la République. Il informe l'assemblée qu'il aura un entretien personnalisé avec le ministre DUSSOPT vendredi prochain sur ce sujet.

Monsieur LEMIERE trouve que, depuis que l'on parle de ce sujet, on a tendance à trop stigmatiser les communes qui ont baissé leurs impôts lorsque la communauté de communes a augmenté les siens. Les communes n'ont pas fait un calcul malin pour s'enrichir.

Monsieur MASSON fait part de son inquiétude sur l'inflation compte tenu du contexte national et international. Monsieur le président partage cette analyse. Il rappelle que le document a été rédigé il y a un mois, et l'inflation annoncée était de l'ordre de 2,8%.

Monsieur BELLAIL demande si la perte de 434k€ est due pour la seule année 2022. Monsieur VILQUIN répond par l'affirmative.

Concernant les dépenses de personnel, monsieur BOURDIN rappelle que le ratio des dépenses nettes de personnel sur les dépenses de fonctionnement s'établit à 46%.

Monsieur le président remercie madame FOURNIER pour la mise en place du marché avec COFELY pour la modernisation des chaudières de nos nombreux sites. Aujourd'hui, cela permet d'amortir le choc.

Monsieur VILQUIN présente les différents scénarios proposés dans le rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur AGNES indique que le contexte a changé, et il ne peut imaginer que nous ne changions pas nos orientations budgétaires. Monsieur AGNES estime inopportun la construction d'un nouveau bâtiment comme il trouve regrettable le refus d'enfants sur les accueils de loisirs. Les orientations budgétaires devraient être orientées vers nos concitoyens. Monsieur le président indique avoir visité l'accueil de loisirs d'Hambye pendant les vacances de février et a constaté que 24 enfants étaient inscrits et seulement 18 étaient présents.

Madame HEWERTSON indique avoir reçu les dernières statistiques sur les accueils de loisirs et précise qu'elle les transmettra aux délégués communautaires.

Madame GIGAN demande s'il est possible de recevoir l'audit sur l'enfance jeunesse et la présentation. Monsieur le président répond positivement.

Monsieur RAULT approuve la question de la rigueur et de ne pas aller loin cette année compte tenu du contexte. Néanmoins, un sujet semble intéressant, c'est la taxe sur les logements vacants. Le nombre de logements vacants est un des points très regardé par les services de l'Etat. Il indique que certaines communes ont mis en place cette taxe et ont vu le nombre de logements vacants diminuer fortement. Monsieur BINET abonde dans le même sens que monsieur RAULT.

Monsieur le président interroge l'assemblée sur la piste d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame HAREL estime qu'il ne faut pas taxer les particuliers. Elle fait remarquer la part très importante des foyers non imposés et, par ailleurs, la teom augmentera très fortement.

Monsieur MASSON rappelle avoir soutenu la proposition d'activer le versement mobilité et se réjouit que cela soit présenté aujourd'hui. Il indique que le document parle des projets que l'on veut mener. Monsieur VILQUIN rappelle que la ligne a été maintenue pour les projets de transition écologique, d'attractivité.

Monsieur RAULT indique que, sur le littoral, la part de résidences secondaires est en constante augmentation et nous avons des difficultés pour loger les gens qui travaillent sur place. Si cela permet de libérer des logements pour les personnes qui travaillent sur le territoire, ce serait une bonne chose. Il s'inquiète également d'un partage de la taxe d'aménagement qui réduirait les moyens des communes pour créer les équipements permettant d'accueillir de nouvelles populations. Monsieur VILQUIN indique qu'il s'agira de trouver le bon équilibre entre les communes et l'intercommunalité.

Madame GIGAN estime que le débat ne laisse pas assez de place aux projets. Elle indique qu'elle souhaite que les grands axes soient développés. Elle s'interroge aussi sur les pistes d'économies qui n'apparaissent pas dans le document. Monsieur GUILLOTTE donne l'exemple d'une diminution de moitié du budget d'investissement affecté à la voirie.

Monsieur GRANDIN estime que le versement mobilité est souhaitable pour financer les dépenses de mobilité. L'Etat a mis en place des leviers de recettes pour les collectivités, à nous de nous en saisir. Les augmentations du prix de l'énergie aujourd'hui nécessitent vraiment de développer ces modes de déplacement. Monsieur le président rappelle que le contexte a fortement changé entre le mois de juillet, où il n'était pas favorable au versement mobilité, et aujourd'hui.

Monsieur le président présente les dépenses prévues en matière d'investissement. Monsieur le président indique que les collaborateurs qui sont toujours en déplacement entre les sites, les conditions de travail des agents qui sont sur le site de l'Ecluse Chette sont déplorables dans un bâtiment énergivore, les loyers payés par l'intercommunalité pour le siège social actuel. Il rappelle la nécessité de disposer d'un bâtiment fonctionnel qui offre aussi de bonnes conditions de travail aux collaborateurs. Pour ce qui est des bâtiments des anciens pôles, monsieur le président indique qu'il souhaite les vendre. Il précise être en contact avec la mairie de Gavray-sur-Sienne qui est intéressée par le bâtiment, il indique avoir adressé un courrier au maire de Cerisy-la-Salle pour lui proposer l'acquisition du bâtiment. Il rappelle que le nouveau siège sera organisé de sorte à mettre en place des bureaux partagés pour optimiser les surfaces.

Monsieur QUESNEL indique que le site de Montmartin-sur-mer a aujourd'hui toute son utilité et souhaite que les services restent sur Montmartin-sur-mer. Monsieur le président indique qu'il est nécessaire de faire des économies rationnelles.

Monsieur AGNES estime ce projet très engageant dans une période d'incertitude comme c'est le cas actuellement. Il indique que sur le siège social ne fait pas l'objet d'AP/CP. Il se demande à partir de quel moment la collectivité sera gagnante. Madame FOURNIER indique qu'il s'agit d'optimiser au maximum les surfaces, avec la notion de flex office. Elle rappelle que certains agents sont dans des conditions de travail déplorables et qu'il est nécessaire de prendre soin des agents qui oeuvrent pour la population. Elle précise que le bâtiment est travaillé pour être à minima à énergie zéro et si possible à énergie positive. Par ailleurs, il s'agit d'une reconversion d'une friche urbaine, donc sans artificialisation nouvelle. D'autre part, ce siège facilitera la transversalité entre les collaborateurs pour un meilleur service aux habitants.

Monsieur LEMIERE indique qu'il serait intéressant d'avoir le point de retour sur investissement.

Monsieur LANGLOIS indique qu'il a travaillé dans une entreprise qui était sur deux sièges sociaux. Lorsque les deux sites ont été regroupés, cela a créé des gains d'efficacité très importants.

Monsieur LEFRANC propose à l'assemblée une visite guidée du site actuel.

Monsieur GRANDIN rappelle qu'un plan pluriannuel d'investissement existait sur l'ancienne mandature. Il indique qu'il serait souhaitable que ce PPI soit remis sur la table.

Monsieur VILQUIN rappelle que, sans budget de fonctionnement, il ne peut pas y avoir d'investissement. Il indique qu'aujourd'hui, le PPI ne peut pas être écrit tant que nous n'avons pas de certitudes sur la section de fonctionnement.

Monsieur MASSON fait remarquer que seul le scénario n°2 permet de dégager une CAF nette importante. Mais il indique préférer le scénario n°4 car il envoie un signal.

Monsieur le président indique être favorable au scénario n°4, éventuellement un peu de CFE également, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires l'année prochaine, et 250k€ d'économies.

Monsieur LANGLOIS propose d'introduire la progressivité sur le versement mobilité, avec de la CFE.

Monsieur JOUANNE est également favorable à un partage entre les scénarios n°3 et 4. Il indique être contre l'augmentation des taxes foncières. Il précise que certains investissements peuvent aussi être différés.

Madame HAREL est favorable au scénario 4. Elle attire l'attention sur la CFE, car toutes les entreprises ne vont pas bien aujourd'hui, notamment il y a beaucoup d'indépendants fragiles. Sur les économies, peut être revoir notre politique de subventionnement des associations, car nous faisons aujourd'hui beaucoup de saupoudrage. Monsieur le président indique que le sujet des associations a été abordé en conférence des maires.

Madame DELAFOSSE indique que les seuls scénarios envisageables sont les n°3 et 4 car ils affichent également des économies.

Madame DE LA HOUGUE indique être favorable à la mise en place du versement mobilité. Elle indique qu'il y a des projets en matière de mobilité.

Monsieur ROUXEL rappelle que des économies ont déjà été réalisées avant l'élaboration de ce débat d'orientations budgétaires. Monsieur le président indique qu'effectivement, ce sont près de 700 k€ d'économies qui ont été faits. Monsieur ROUXEL indique qu'il serait souhaitable de les valoriser.

Monsieur BELLAIL est favorable à un mélange entre les scénarios 3 et 4, d'autant que la TEOM augmentera fortement. Il rappelle qu'il y a trois ans, seule la CFE n'avait pas été augmentée.

Monsieur GIGAN indique que, grâce aux éoliennes de Saint-Sauveur-Villages, l'intercommunalité devrait percevoir 50 000 €. Madame GIGAN indique que l'attente de nombreux élus, c'est une co-construction.

Monsieur D'ANTERROCHES indique être favorable à un peu de versement mobilité, un peu d'économies et la taxe sur les résidences secondaires.

Monsieur HUET indique que la crise actuelle va impacter notre vie, notamment sur la mobilité. Il indique être favorable aux scénarios 3 et 4. Il indique que la crise touchera aussi nos agriculteurs et le projet alimentaire territorial devrait l'intégrer davantage.

Monsieur MASSON s'interroge sur la stratégie d'endettement, d'autant que les taux sont encore bas. Cela permettrait de financer plus de projets de mobilité.

Madame CLEMENT demande si l'intercommunalité ne doit pas se poser la question des compétences. Monsieur le président rappelle qu'en décembre 2020, il a rassemblé des états généraux sur cette question et personne n'a demandé de retour de compétence aux communes. A ce jour, il considère que le débat est clos. Il rappelle que des conventions ont déjà été mises en place avec certaines communes pour la gestion de certaines compétences.

Monsieur LEFRANC indique que la question a aussi été posée à la conférence des maires qui a répondu par la négative.

Monsieur DURAND indique avoir une préférence pour le scénario 4 avec éventuellement une petite part du scénario 3. L'augmentation de la fiscalité des particuliers est inenvisageable.

Monsieur DELIVERT a préférence pour les scénarios 3 et 4.

Monsieur LEMIERE indique avoir une préférence pour le scénario initial car la situation actuelle est très inquiétante. La sagesse voudrait que l'on fasse une pause même si cela limite les choses en matière d'investissement.

Monsieur ROUXEL indique que, sur les entreprises, la répercussion se fera sur les consommateurs, alors que le scénario 1 a au moins le mérite de ne pas taxer certains ménages. Ainsi, avoir un mélange des différents scénarios peut être intéressant. Monsieur le président rappelle que 52% des foyers ne paient pas d'impôts et beaucoup d'habitants ont des difficultés pour remplir leur réservoir ou s'alimenter.

Monsieur LANGLOIS indique que certaines entreprises travaillent beaucoup en exportation par rapport à notre territoire.

Monsieur ROBIOLLE indique que Muneville-le-Bingard apporte également 2 éoliennes à l'intercommunalité. Il précise avoir une préférence pour le scénario 4.

Monsieur SALVI indique qu'il souhaiterait une progressivité dans l'impôt entre les grandes propriétés et les petites propriétés. Il indique être favorable à la taxe sur les résidences secondaires.

Monsieur JARDIN indique que, quand nous n'avons pas les moyens, nous ne dépensons pas. Il indique que sa préférence va sur les scénarios 3 et 4.

Monsieur GRANDIN demande combien l'augmentation des bases représente par foyer. Monsieur VILQUIN indique que c'est 3%.

Monsieur GALBADON indique être favorable à un mélange des différents scénarios. Il indique être également favorable à la taxe sur les logements vacants et sur les résidences secondaires, de même pour la TASCOM et le partage de la taxe d'aménagement. Mais, en face, il souhaite qu'il y ait un équilibre des investissements sur le territoire. Monsieur le président indique qu'un équilibre entre les différentes parties du territoire est tentée pour une équité entre les bassins de vie.

Monsieur BOURDIN rappelle que l'effectif de la communauté de communes n'est pas pléthorique au regard des compétences actuelles et du service rendu.

En synthèse, monsieur le président propose de travailler une hypothèse reprenant les scénarios n°3 et 4.

Monsieur VILQUIN présente les orientations pour le budget annexe du réseau eau de mer. Monsieur le président indique être inquiet par la vétusté du réseau actuel et des investissements qui seront sans doute à prévoir. Monsieur TEYSSIER précise que c'est un sujet sensible avec les utilisateurs mais que des discussions sont en cours pour étudier différents scénarios pour l'avenir de ce réseau.

Monsieur VILQUIN présente les orientations pour le budget annexe des déchets.

Madame CLEMENT indique qu'il est urgent d'avoir une vision sur les déchets et que nous ayons une vraie maîtrise des coûts. Monsieur le président informe le conseil de la démission que lui a présenté Pierre VOGT de son mandat de vice-président aux déchets.

Monsieur HELAINE évoque l'intérêt d'un pacte financier et fiscal entre les communes et l'intercommunalité.

Monsieur le président informe l'assemblée des dates suivantes :

- **le conseil de communauté est maintenu le 23 mars.**
- **le conseil communautaire sur les budgets est fixé au 6 avril pour permettre la finalisation des budgets ;**
- **conférence des maires le 8 avril 2022.**

→ Unanimité

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

NEANT

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

NEANT

Questions diverses